

Concours LÉANDRE BRAULT de composition en chant choral

Critères pour le concours:

- Être étudiant ou étudiante à temps plein au Département de musique de l'Université de Moncton.
- Soumettre un extrait de 6 à 8 mesures (3/4, 4/4 5/4 ou 6/8) d'un début de pièce qui démontre clairement votre potentiel à compléter une telle œuvre.
- L'extrait de la composition doit être soumis en format de quatre voix sur quatre portées SATB ou à quatre voix SATB en réduction piano (comme un devoir d'harmonie. Voir ci-dessous pour les ambitus des voix)
- Il faudra tenir compte de certaines limites reliées au niveau d'un chœur étudiant universitaire dont plusieurs membres n'ont pas le chant comme instrument principal.
- Soumettre votre choix d'un texte de langue française d'un ou d'une poète acadien-ne (Voir les notes ci-dessous concernant le choix d'un texte).

Critères d'évaluation :

- La cohérence et faisabilité de votre extrait de composition
- L'originalité de votre texte
- Le potentiel musical de votre extrait de composition

Critères pour l'œuvre complétée

- La composition doit avoir une durée minimale de 3'00 et une durée maximum de 6'00.
- La pièce sera composée pour chœur mixte SATB, a capella ou avec accompagnement de piano.
- Dans le cas d'une pièce a capella, le compositeur doit fournir une réduction en format piano pour les répétitions.
- Le format sera de quatre portées SATB au-dessus des deux portées de l'accompagnement
- On peut ajouter une portée pour voix solo au-dessus la portée de soprano.
- La pièce doit être complétée et écrite au propre pour la fin octobre 2021.

Notes :

- 1) L'ambitus des voix sera de **Do 4 à Sol 5** pour les sopranos, **Sol 3 à Ré 5** pour les altos, **Do 3 à Sol 4** pour les ténors (*ne pas oublier que la voix de ténor doit être écrite en clé de Sol (une octave plus haute dans la partition finale), et **Fa 2 à Do 4** pour les basses.
- 2) Il faut avoir la permission écrite du poète ou la permission de la maison d'édition dans le cas d'un poète décédé, avant de commencer la composition. Normalement, les poètes de notre région sont heureux de donner cette permission, et c'est plutôt rare qu'ils demandent une compensation monétaire.